

COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 08 AVRIL 2016

Présents : Mmes, MM. Fernand BURKHALTER, Martine PEQUIGNOT, Sébastien MANCASSOLA, Danielle BOURGON, Alain PARCELLIER, Dominique VARESCHARD, Patrick PAGLIA, Maryse GIROD, Ismaël MOUMAN, Chantal GRISIER, Adjoint, Yves GERMAIN, Luc BERNARD, Jean-Luc PARIS, Elisabeth CARLIN, Marie-Claude LEWANDOWSKI, Patricia BURGUNDER, Sylvie NARDIN, Sylvie CANTI, Christophe GODARD, Selman MORINAJ, Rachid DAGHMOUMI, Dahlila MEDDOUR, Catherine FORTES, Philippe BELMONT, Gilles LAZAR, Sylvie DAVAL, Sandrine PALEO, Blaise-Samuel BECKER, Anne-Marie BOUCHE, Robert BURKHALTER, Rémy BANET, Catherine DORMOY Conseillers.

Absent :

Excusés : M. Pierre-Yves SUTTER

Procurations : M. Pierre-Yves SUTTER à Mme Sylvie NARDIN

Le Maire avant d'introduire l'ordre du jour, propose à l'Assemblée d'observer une minute de silence en mémoire des victimes des attentats de Bruxelles le 22 mars dernier, évoquant le 3^{ème} phénomène de ce type en Europe dont 2 en France.

Il propose d'y associer un hommage à Philippe PUZIACK, valeureux responsable du Service Environnement décédé dernièrement. Il rappelle combien M. PUZIACK était remarquable dans sa manière de servir, serviable et à l'écoute des administrés. Le Maire déclare qu'un bel hommage lui a été rendu lors de la cérémonie des obsèques qui a été particulièrement émouvante.

A l'issue de cette brève interruption de séance, **Fernand BURKHALTER** propose à l'Assemblée d'adopter le procès-verbal de la précédente réunion. Le vote est unanime compte tenu d'une abstention (Mme Sylvie DAVAL).

* * * * *

Le Maire expose ensuite que le premier point de l'ordre du jour concerne le fonctionnement des comités consultatifs de quartier. En effet, les statuts de ces derniers prévoient que chacun des 3 délégués présente chaque année au Conseil Municipal un compte rendu d'activité.

Mme Alexandra HERRGOTT – Déléguée du Comité de Quartier Centre, prend place à la table du Conseil Municipal pour exposer le rapport d'activité du comité dont elle est responsable.

Expliquant préalablement l'organisation générale des comités consultatifs de quartiers et le rôle qu'ils sont sensés jouer dans la cité. Elle donne connaissance nominativement des membres de son bureau et fait état des 8 réunions de bureau depuis le 31 décembre 2014. Les comités consultatifs de quartiers sont représentés dans 7 commissions municipales, la commission des finances n'étant pas ouverte aux personnes extérieures.

Le comité de quartier centre a accompagné également le Maire lors de l'opération « Héricourt en porte à porte » ou durant les réunions de quartiers.

Mme HERRGOTT fait état de 34 questions évoquées à l'occasion des différentes réunions dont 20 sont considérées comme soldées. Elle en livre le détail tout en soulignant l'effort fait par la Municipalité pour y répondre.

Le Maire remercie Mme HERRGOTT puis invite la déléguée du Comité de Quartier Ouest à présenter son bilan. En l'absence de Mme MORAS – Déléguée en titre, c'est **Alain PARCELLIER – Adjoint à la Santé et représentant la Municipalité à ce comité**, qui donne lecture du rapport d'activités.

Le Comité de Quartier Ouest s'est réuni à 4 reprises et là encore l'attention portée par les Elus est remerciée pour les réponses qui ont été globalement données. Les aspects de sécurité ont été évoqués lors de bon nombre de réunions avec des problèmes d'éclairage ou d'excès de vitesse. Les aspects environnementaux n'ont pas été oubliés avec quelques questions posées sur la toxicité des fumées dégagées par l'entreprise DERICHEBOURG. Différents travaux ont été proposés à l'arbitrage des Elus, sachant qu'ils concernent pour la plupart l'état des trottoirs, de la voirie ou encore le besoin

d'élagage de certains arbres. La thématique citoyenneté n'est pas en reste, le comité dénonçant un certain gaspillage des deniers publics dû à un éclairage intempestif du stade du Mougnot.

Concernant le Comité de Quartier Est, le délégué de quartier empêché s'est excusé et n'a pas pu par conséquent présenter le rapport d'activité, lequel n'a pas été transmis en Mairie.

Gilles LAZAR – Conseiller Municipal du Front de Gauche et Républicain, remercie les bénévoles pour leur travail pas facile à réaliser. Il rappelle la création des comités de quartiers en 1997 et qu'à l'époque la Ville s'était inspirée de ce qui se faisait à Mulhouse. Aujourd'hui il serait bon que ces comités passent à la vitesse supérieure, sachant qu'il ne saurait être question de jeter ce qui a été fait jusqu'à aujourd'hui.

Au nom de son groupe, **M. LAZAR** émet 3 propositions, la première vise à doter chaque comité de quartier d'un budget propre en vue de projets. La seconde pour donner d'avantage d'autonomie à la vie de ces instances, vise à retirer la présence des Elus municipaux lors des réunions. Enfin, la troisième demande a pour objet d'associer les comités de quartier bien en amont des projets de la Ville et de la Communauté de Communes du Pays d'Héricourt. Sur ce point, **Gilles LAZAR** estime que les membres des comités de quartiers ont souffert de frustration en constatant qu'ils n'avaient pas été consultés sur des projets intéressant le territoire.

Enfin, **M. LAZAR** déplore que la Fête de la Fraternité ne soit plus la fête des comités de quartiers mais qu'elle soit devenue la fête de la ville d'Héricourt.

Anne-Marie BOUCHE – Conseillère Municipale d'Opposition de Droite, intervient pour dénoncer l'occupation intempestive des trottoirs par l'association des Témoins de Jéhovah devant leur salle. Elle rappelle que la loi interdit d'occuper un domaine public et fait remarquer au Maire qu'à défaut de réaction, il risque d'être tenu pour responsable en cas d'accident.

Le Maire répond que cette situation n'est pas isolée et qu'il arrive parfois que les parkings publics deviennent insuffisants et que dès lors les stationnements mi-chaussée/mi-trottoirs doivent être considérés avec une certaine tolérance comme le veut le « vivre ensemble ».

Ceci étant, **le Maire** remercie l'action des comités de quartiers, estimant que ces derniers fonctionnent plutôt bien, même si des marges de progrès sont certainement possibles. Il lance un appel aux Elus pour leur demander d'assister aux réunions afin de répondre aux questions et présenter les projets municipaux. Le mode de fonctionnement au niveau de la communication doit être renforcé par une présence plus importante des Elus de la Majorité. Quoiqu'il en soit, **Fernand BURKHALTER** fait remarquer que les responsables des comités de quartiers peuvent à tout moment prendre son attache ou celle des adjoints pour se tenir informés. Il déclare enfin qu'il souhaite faire vivre et améliorer la démocratie participative et qu'en ce qui concerne la Fête de la Fraternité, l'implication des comités de quartiers est bien réelle.

Robert BURKHALTER – Conseiller Municipal d'Opposition de Droite, demande ce qu'il en est pour Bussurel et Byans en termes de comités de quartiers.

Le Maire répond que la commune associée de Bussurel dispose d'une commission consultative spécifique et qu'en ce qui concerne le quartier de Byans, celui-ci est intégré dans le quartier ouest sachant que Jean-Luc PARIS en est le « fer de lance ».

* * * * *

Gilles LAZAR intervient pour évoquer avec le Maire le rapport complémentaire qui a été déposé ce soir même. Il fait remarquer qu'un courriel émanant de sa part, demandait d'inscrire également un point à l'ordre du jour, à savoir le baptême de la salle des assemblées générales de la Maison des Associations. Il fait observer au Maire qu'il devait lui répondre avant la séance du conseil, chose qui n'a pas été faite.

Le Maire répond que ce point doit faire l'objet au préalable d'une concertation et d'une réflexion à l'intérieur de la Majorité Municipale et que celle-ci n'est pas encore aboutie. Il n'y a aucune urgence néanmoins il envisage néanmoins d'inscrire ce point à l'ordre du jour du prochain conseil municipal.

Gilles LAZAR en prend note mais rappelle que cette demande remonte au 04 juillet 2015 alors que nous sommes le 08 avril 2016 et qu'aucune réponse ne lui a été donnée. Il prend acte néanmoins de l'inscription à l'ordre du jour de la prochaine séance.

* * * * *

Fernand BURKHALTER en préalable à l'exposé détaillé des éléments contenus dans le budget primitif 2016, fait état de la déclaration suivante :

« L'Etat a mis en ligne sur le site de la DGCL ce mardi 5 avril, le montant des dotations que chaque collectivité percevra au titre de l'exercice 2016.

Nous constatons une baisse globale de 43 502€ soit moins 1,10%.

La perte de DGF résultant de l'effort imposé par l'état pour le rétablissement des comptes de la nation est de 228 000€ compensée par une hausse de la DSU de 215 853€. Le Budget Primitif a été rectifié en conséquence

Le budget 2016 affiche une volonté forte d'inscrire la Ville dans la maîtrise de l'énergie.

De l'éclairage public, qui progressivement mutera vers la technologie LED, à l'isolation par l'extérieur de la salle Wissang, en passant par le remplacement d'huisseries, ce sont environ 700 000 € qui seront consacrés à cette thématique.

A lui seul le crédit destiné à moderniser notre éclairage public est multiplié pratiquement par trois. Cet effort se poursuivra les années futures, sachant que le retour sur investissement est de courte durée, la facture énergétique étant, elle aussi, divisée par trois.

Il est à noter qu'avec la collaboration du SIED 70, la Ville va procéder à l'installation de trois stations de recharge pour véhicules électriques dont les emplacements ont été définis comme suit :

- Place de l'Europe
- Place Brossolette
- Champ de Foire

Le SIED en assumera tous les frais y compris la maintenance et le coût de l'énergie durant au moins deux ans.

Un effort conséquent est entrepris en direction du patrimoine bâti. C'est ainsi que nous poursuivrons et terminerons pour certains immeubles, le remplacement des anciennes huisseries par un vitrage isolant. Les bâtiments concernés sont les écoles mais aussi quelques logements communaux dont le gros entretien avait jusqu'à présent, été délaissé au bénéfice des nouveaux équipements.

Ne sont pas comptées dans ces 700 000 €, les remises à niveau des installations de chauffage programmées sur plusieurs bâtiments.

L'année 2016 sera aussi caractérisée par la requalification du Champ de Foire, rue Bérégovoy, sachant que parallèlement la 3^{ème} salle d'éducation physique et sportive portée par la Communauté de Communes du Pays d'Héricourt (CCPH), cohabitera sur cet espace avec les quelques 250 places de parking à créer.

La section d'investissement s'équilibre avec un total de 6 398 823 € entièrement financée par des recettes propres sans faire appel à l'emprunt.

Les dépenses d'équipement se montent à 3 901 832 € en intégrant les restes à réaliser et en retirant l'annuité d'emprunt en capital (780 000 €), le déficit reporté de 2015 (1 416 991 €), ainsi que les travaux en régie (300 000 €).

L'effort d'investissement se situe à 382 € par habitant, alors qu'il est en moyenne en France pour les villes de plus de 10 000 habitants de 369 €.

Ces années passées, la Ville a consacré ses efforts à la mise en œuvre des grands équipements structurants. Elle peut aujourd'hui s'appliquer pleinement à la remise à niveau de son patrimoine en consacrant à ce titre, dès cette année, un budget qui peut être qualifié d'exceptionnel.

Cette situation est due au fait que le portage des grands équipements est à présent du ressort de la CCPH, en témoignent la 3^{ème} salle de gymnastique mais aussi le bassin d'apprentissage de la natation.

Notre ville centre continue à porter le dynamisme de notre territoire et assume pleinement son avenir en développant tous les services publics centraux.

Pour 2016, plus de 21 projets publics structurants et 10 projets privés sur le plan économique et commercial, émergeront sur la Ville et le Pays d'Héricourt, à savoir :

Projets publics

1. Construction d'une 2^{ème} tranche de 14 logements à la Grand Pré par IDEHA
2. Lancement du programme foyers logements comprenant 36 appartements au Lotissement de la Grand Pré

3. Lancement programme 8 logements à la Craie par HABITAT 70 à l'automne
4. Aménagement salles de formation à la Maison de l'Enfant
5. Réaménagement du Relais Permanent Assistantes Maternelles au RdC de la Maison de l'Enfant
6. Acquisition locaux industriels ALLEMAN Filature du Moulin et lancement d'une étude de requalification
7. Extension de la zone d'activités des Guinnottes en 3^{ème} phase sur 10ha environ
8. Aménagement parking de 250 places au Champ de Foire
9. Etude et réalisation du bassin d'apprentissage de natation
10. Construction d'une 3^{ème} halle sportive, espace Champ de Foire
11. Mise en service internet haut débit à Bussurel
12. Déconstruction de la Maison de l'Emploi et de la Formation
13. Collège Pierre et Marie Curie, poursuite des travaux VMC et électriques pour 1 000 000 €
14. Rénovation de la piste d'athlétisme au collège Pierre et Marie Curie
15. Etablissement d'un schéma liaisons douces
16. Création d'un réseau d'eaux pluviales rue Bardot → Lizaine
17. Etude de réaménagement du faubourg de Belfort
18. Rénovation énergétique de la salle Wissang
19. Mise en accessibilité de la Mairie
20. Création d'une nouvelle déchetterie

Projets privés

- L'aménagement d'une 2^{ème} tranche de bâtiments par l'ADAPEI aux Guinnottes 2
- La construction de locaux professionnels aux Guinnottes 1, initiée par Mrs BAQILI, TERRIER, IATONI et BLONDE
- Laser Evolution à Bussurel, extension de 700m²
- Un ou deux projets d'implantation aux Guinnottes 2
- SUPER U au Pré au Fol, 8 000 000 €
- Galerie commerciale au Leclerc (5 cellules), 1 500 000 €

Pour ce qui concerne la section de fonctionnement :

Nous avons remémoré dans une colonne spécifique les dépenses et recettes enregistrées pour l'Ecole de Musique en 2015 et qui ne sont pas reconduites, dès lors où la compétence a été transférée à la CCPH au 1^{er} janvier 2016. Ceci étant, cela permettra à chacun de bien appréhender les écarts entre les crédits de l'an passé et ceux de cette année.

Au niveau des charges à caractère général, ce chapitre est exceptionnellement gonflé du fait que les travaux consécutifs à un sinistre doivent être inscrits en section de fonctionnement et non pas en section d'investissement. A ce titre c'est une somme de 262 896 € qui gonfle le chapitre 011 pour le sinistre de la Maison de l'Emploi, de l'Ecole de Musique où encore du tennis découvert. En neutralisant ce montant on se rapproche du réalisé de l'année 2015. L'article 6067 intitulé « fournitures scolaires » est abondé de 10 000 €, afin d'engager une première phase de renouvellement des manuels scolaires pour les classes de CM1 et CM2.

Le chapitre des frais de personnel dans son évolution, se contente de prendre en compte les avancements d'échelons et de grades des agents ainsi que la revalorisation annoncée de 0,6% au 1^{er} juillet 2016. La suppression des salaires ayant trait à l'Ecole de Musique ramène le ratio « frais de personnel / dépenses réelles de fonctionnement » à 51,91% et donc, bien en deçà du chiffre national de 56,70%.

Au titre des frais de gestion, la dotation de compensation des pertes de taxes professionnelles que nous versait la CCPH devient négative avec le transfert de l'Ecole de Musique. De ce fait, la Ville doit prévoir en dépense une somme de 236 334 € due à la CCPH.

La subvention du CCAS est en baisse, un emploi de secrétaire comptable ayant été transféré à la CCPH, les tâches ayant été intégrées dans les services municipaux.

Les intérêts des emprunts poursuivent leur baisse d'autant que nous n'avons pas eu à faire appel à la dette nouvelle en 2015.

Concernant les recettes de fonctionnement :

Elles sont pour la plupart reconduites à leur valeur N-1, sachant que pour ce qui est de la fiscalité directe locale, l'option a été prise de ne pas augmenter les taux d'imposition des taxes foncières et d'habitation.

Pour ce qui est de la section d'investissement, le montant total des dépenses s'élève à 6 398 823 €, dont 1 129 078 € ayant trait aux programmes qui n'ont pas été terminés l'an passé.

Nous équilibrons ce budget sans faire appel à des emprunts nouveaux, notamment grâce au report du résultat excédentaire de l'exercice 2015, pour un montant de 2 864 226 €.

La présentation du détail des lignes budgétaires sera effectuée par Madame Martine PEQUIGNOT – Première Adjointe, sachant que les adjoints exposeront pour ce qui les concerne les aspects essentiels de leur champ de compétence.

LES BUDGETS ANNEXES

Le Bois

Le budget bois n'enregistre pas de particularité au titre de l'année 2016, les crédits inscrits correspondant à des opérations de strict entretien et de régénération des forêts communales d'Héricourt et de Bussurel.

Il n'est pas envisagé de reversement d'excédent au profit du budget principal étant donné qu'une coupe d'une valeur d'environ 40 000 € n'a pas trouvé preneur aux adjudications générales l'an passé.

L'Eau

La section d'exploitation du budget Eau se distingue en dépenses par rapport à 2015, par l'inscription d'un crédit d'honoraires correspondant à la rémunération du cabinet KPMG qui nous accompagne dans les réflexions sur le mode de gestion à compter du 1^{er} juillet 2017.

Au niveau des investissements, nous avons inscrit 1 183 000 € de travaux, sachant toutefois que les enveloppes définitives ne seront affectées qu'à l'issue de différentes investigations menées par nos cabinets conseils.

C'est le cas du schéma directeur dont les conclusions ne nous sont pas parvenues et qui pourtant définissent des priorités en termes de travaux à réaliser.

Nous sommes également dans l'expectative quant à la réfection du réservoir du Mougnot, dont les travaux de remise en état d'étanchéité ne devraient pas atteindre les sommes qui nous ont été annoncées.

Enfin, nous avons provisionné comme chaque année, un crédit conséquent pour la construction de la station de reminéralisation.

Pour l'ensemble de ces travaux, il n'est pas prévu de faire appel à l'emprunt, l'autofinancement de ce budget permettant à lui seul de faire face aux nouveaux investissements.

L'Assainissement

Là encore, la section d'exploitation fait état d'une hausse des honoraires pour les mêmes raisons que celles évoquées dans le budget Eau.

Le programme d'investissement reste conditionné par les conclusions de l'étude diagnostic que nous avons confiée au cabinet EVI.

Il est bon de rappeler que nous devons éliminer les eaux claires parasites, trop nombreuses en volume et qui altèrent le bon fonctionnement de la station d'épuration. »

Le Maire précise que certaines villes du département accusent jusqu'à 10% de baisse des dotations d'Etat et que l'effort pour le redressement des comptes publics n'a pas trop touché Héricourt grâce à l'action conjointe de la Ville et de la Communauté de Communes. **Fernand BURKHALTER** évoque à plusieurs reprises une « force de frappe » qui nous permet de conserver tout un dynamisme et de faire face également à toute éventualité quant à une réduction drastique des dotations de l'Etat.

Concernant la baisse des dotations pour de qui concerne la Ville, la baisse de 250 000€ de Dotation Globale de Fonctionnement est compensée par une hausse à même niveau de la dotation de Dotation de Solidarité Urbaine (DSU) dont les socialistes sont les chantres. Le Maire invite à y penser lors des prochaines échéances électorales. Pour ce qui le concerne, **Fernand BURKHALTER** estime que nous sommes encore en période de « vaches grasses » notamment du fait de l'action des parlementaires du groupe socialiste.

Cette déclaration effectuée, **le Maire** cède la parole à **Martine PEQUIGNOT – Première Adjointe** qui présente de façon détaillée le budget qui s'équilibre à environ 17 000 000€ en intégrant les budgets annexes du bois, de l'eau et de l'assainissement.

La Première Adjointe fait remarquer que la hausse de la section de fonctionnement au niveau du chapitre des charges à caractère général est due au fait que certains travaux consécutifs à des sinistres doivent à présent être imputés dans cette section.

Au niveau des frais de personnel, le chapitre est bien évidemment en baisse puisque les charges salariales afférentes à l'Ecole de Musique n'y figurent plus.

Mme PEQUIGNOT poursuit sa présentation par quelques histogrammes présentant l'évolution des dépenses et des recettes de fonctionnement sur 5 ans. Il est bon de noter que **le ratio frais de personnel/ dépenses réelles de fonctionnement se situe bien au deçà de la valeur nationale avec 51.9% contre 56.70% en moyenne.**

L'encours de la dette est en forte diminution du fait qu'aucun emprunt n'a été inscrit au cours des 3 années précédentes, mais aussi compte tenu de remboursements anticipés de certains prêts révisables.

Cette prestation générale effectuée, **le Maire** invite à la présentation par les Adjointes des points marquants de chacune de leur compétence respective.

Gilles LAZAR souhaite intervenir, **le Maire** lui refuse néanmoins la prise de parole évoquant le respect à observer pour les Adjointes qui doivent présenter leur partie budgétaire.

Gilles LAZAR réagit en déclarant que le Maire ne peut l'empêcher de parler et qu'il ne souhaite pas attendre.

Le Maire répond qu'on n'interrompt pas les orateurs avant qu'ils aient pu évoquer un point de l'ordre du jour, c'est une règle républicaine.

Gilles LAZAR insiste pour une prise de parole et précise que la règle républicaine c'est aussi d'accepter que l'Opposition intervienne.

Le Maire lui répond qu'il aura la parole avant le vote, ce à quoi **M. LAZAR** réitère sa demande d'intervention, **le Maire** réitérant son refus.

Les Adjointes présentent tour à tour les dépenses tant de fonctionnement que d'investissement, relatives à leurs domaines de compétences. La présentation terminée, **Martine PEQUIGNOT** reprend la parole pour présenter **la section d'investissement qui s'équilibre à 6 398 823€.** L'analyse du budget 2016 fait apparaître une épargne brute propre à l'exercice de 1 745 494€, avec une annuité de la dette en capital de 780 000€, ce qui permet **une épargne consacrée aux investissements nouveaux de 965 494€.**

Avant le vote du budget principal, **le Maire** invite les Conseillers Municipaux désirant s'exprimer sur le budget, à le faire.

Catherine DORMOY déclare vouloir revenir sur la dette en exposant que depuis 1974 cette dette spéculative a été créée par le grand capitalisme. Elle ne voit pas en quoi les héricourtois sont impliqués dans cette dette et déclare que l'Etat français est un « grand voleur et qu'il nous pique tout ».

Après avoir obtenu une précision du Maire quant au montant de la dette en capital, **Mme DORMOY** demande sur quel produit financier sont indexés les prêts Euribor et pourquoi ne pas négocier des taux fixes.

Le Maire lui répond que l'indexation est justement fixée sur la valeur Euribor dont le faible niveau n'incite pas à renégocier.

Martine PEQUIGNOT fait remarquer à Mme DORMOY que depuis qu'elle est élue, elle n'a jamais assisté aux réunions de la commission des finances au sein de laquelle ces questions auraient pu être évoquées dans le détail.

Catherine DORMOY répond qu'elle a un métier qui excuse ses absences.

Rémy BANET revient sur le service environnement pour lequel il annonçait 1 million d'euros alors qu'en fait il tient à préciser que c'est 990 000€ de dépenses. Il poursuit par les sommes indiquées par Mme BOURGON et M. MANCASSOLA au titre de l'éclairage public et demande si elles se cumulent.

Le Maire confirme qu'il n'y a pas lieu de les additionner bien évidemment.

Rémy BANET déclare avoir bien compris l'implication du Docteur PARCELLIER dans le domaine de la santé et de la prévention, mais toutefois il ne voit pas en quoi cela intéresse le budget de la Ville. Enfin, concernant les affaires scolaires, il n'estime pas judicieux de renouveler d'une part les manuels et d'autre part d'inscrire une somme pour des tablettes numériques.

Gilles LAZAR pour sa part, fait la déclaration suivante au nom du Front de Gauche et Républicain :
« Avant de commencer, je voudrais dénoncer l'attitude du maire envers l'opposition. Je vous rappelle que vous êtes minoritaires en voix puisque vous ne représentez que 41 % contre près de 60 % à l'opposition toutes tendances confondues. Vous vous devez de respecter l'opposition municipale. Sur les 21 investissements présentés dans votre exposé préalable, on reconnaît bien vos méthodes d'entourloupe et on frise le ridicule. Sur les 21 projets indiqués, seuls 7 sont portés par la ville, les 14 autres sont des projets soit des offices d'HLM, du département et de la CCPH. Je suis étonné que pendant qu'on y était vous ne nous ayez pas cité l'hôpital N F Comté comme projet porté par la ville d'Héricourt. Enfin, comme vous n'avez peur de rien, vous citez comme projets, des projets d'initiatives privées comme l'extension du Leclerc, le super U et d'autres extensions d'entreprises privées qui ne sont que du ressort de personnes privées et qui hormis le super U n'ont aucun lien avec la ville. En réalité, vous n'avez projet d'envergure, aucune vision pour notre ville, ni en terme d'urbanisme, de culture, de transport ou d'animation et les communes de Bussurel (hormis internet) et Byans sont particulièrement oubliées. L'ancien maire d'Héricourt avait proposé de baptiser une rue d'Héricourt du nom du Chat Botté. Aujourd'hui, dans le cadre du budget 2016, et pour rester dans le même registre, je dirais que notre ville peut être comparée à la belle au bois dormant : la belle endormie. L'histoire retiendra que vous avez sacrifié Héricourt et ses habitants sur l'autel du dogmatisme et du sectarisme et que vous avez accumulé les erreurs stratégiques. Vous agissez comme au début du 20ème siècle comme si le monde n'avait pas changé. Vos méthodes sont des méthodes du passé. Les conséquences de vos choix, ce sont la baisse de la population d'Héricourt qui est passé sous la barre des 10000 habitants si on y retire les étudiants et les résidents du CRF avec une désertification particulièrement importante du centre-ville, en population et en commerce, c'est aussi l'augmentation du nombre de chômeurs, renvoyant vos nombreuses déclarations de création d'emploi pour ce qu'elles sont, c'est-à-dire des contre-vérités. Il existe dans notre commune et dans tous les quartiers de la ville un profond malaise et un profond mécontentement qui tient à la fois de l'échec de la politique menée par vos amis au gouvernement qu'à la politique que vous menez à Héricourt. Puis que j'ai parlé du gouvernement, nous condamnons la baisse, une fois de plus de la DGF, qui est significative. Il faut bien trouver de l'argent pour financer les 40 milliards du CICE et du pacte de responsabilité octroyé au patronat et je ne vous parlerai pas de l'argent perdue par notre nation par la fraude fiscale. Si nous avons bien noté l'annonce de maîtrise d'énergie par l'installation de LED et l'isolation timide des bâtiments publics, que nous demandons depuis 2 ans, cela ne vous donnera pas pour autant un label écologique à votre politique car vous poursuivez et amplifiez l'étalement urbain au dépend de nos zones boisées. Nous sommes loin, très loin des objectifs sur lesquels notre pays s'est engagé dans la COP 21. A cela s'ajoute l'obligation qui est faite à tous les héricourtois de posséder un véhicule pour se déplacer dans l'aire urbaine. Vous vous obstinez à refuser à nos habitants d'avoir un transport collectif digne de ce nom. Sur le budget de fonctionnement, vous continuez à précariser l'emploi public communal. C'est un choix que vous assumez, vous reprenez à votre compte les thèses libérales qui consistent à réduire l'emploi public pourtant si nécessaire au développement de notre commune. Est-ce les discours de Messieurs Macron, de Valls ou de Gattaz qui vous séduisent ? Sur le fonctionnement encore, et pour la première fois depuis 16 ans, les subventions OMS sont en diminution. Le monde sportif très impliqué dans notre ville est très inquiet. Je rappelle que pendant les 13 ans où j'ai été adjoint en charge des sports, les subventions au monde sportif ont augmenté de 70%. Quels messages envoyez-vous à tous ces bénévoles qui sacrifient leur temps libre au service des jeunes de notre commune. Alors que vous êtes prêt à octroyer plusieurs centaines de milliers d'euro au monde de la grande distribution, vous chipotez pour 3000 euros pour les sportifs. Je ne veux pas être plus long et je vais conclure mon propos. vous annoncez qu'il n'y aura pas d'augmentation d'impôts, pas d'augmentation de la dette ni de levée d'emprunt. Encore heureux, c'est le moins que l'on puisse attendre d'un budget de stagnation, qui met Héricourt dans une très mauvaise position et qui lui fait prendre du retard. Vous comprendrez donc que nous ne pourrions décemment pas voter ce budget. »

Le Maire pour répondre à M. BANET fait remarquer que quand bien même les écoles sont à présent équipées des nouvelles technologies, les manuels scolaires demeurent indispensables. Quant aux observations de Mme DORMOY, il déclare ne pas vouloir y revenir s'agissant de déclarations d'ordre national.

Fernand BURKHALTER invite à regarder autour de nous. Les autres villes de Haute-Saône ont vu leurs dotations baisser fortement. Il fait remarquer notre participation à tous les projets publics et que si la Ville a ce dynamisme, c'est qu'elle a su préserver ses habitants. Quand bien même les charges ont pu être en hausse, les impôts locaux n'ont pas pour autant augmenté. C'est le cas aussi pour la Communauté de Communes du Pays d'Héricourt où les contributions directes sont gelées depuis 15 ans. **Le Maire** fait observer que ce sont les entreprises qui produisent les ressources qui permettent de geler l'impôt ménages, sachant que la population a pu être maintenue au cours des 10 ou 20 dernières années. Les villes voisines ont perdu beaucoup plus d'habitants, les chiffres de l'INSEE étant là pour le prouver.

Fernand BURKHALTER fait remarquer à M. LAZAR que son groupe s'est opposé depuis 20 ans à tous les programmes d'urbanisme sauf celui du quartier Maunoury. Sans étalement urbain au Chemin Vert, aux Charines ou bien encore à St Valbert, Héricourt serait largement en dessous des 10 000 habitants. « Votre propos est un aveu de faiblesse » déclare **le Maire** à l'adresse de M. LAZAR.

Le Maire fait état également du solde positif d'emplois créés à Héricourt. Il y a 4 000 salariés qui travaillent à Héricourt, dont 2 400 personnes venant dans notre ville pour y travailler. Il fait remarquer que les travailleurs domiciliés hors notre ville participent à l'essor économique de la cité évoquant notamment les emplois HERMES qui font leurs courses dans les commerces héricourtois. Le maintien du commerce en centre ville est difficile, toutefois **Fernand BURKHALTER** fait observer que plusieurs projets d'investissements commerciaux prennent vie et sont en gestation.

Le Maire invite ensuite les conseillers à se prononcer sur le budget principal, ce dernier étant voté à la majorité compte tenu de 9 voix contre émises par les deux Oppositions Municipales.

* * * * *

Martine PEQUIGNOT – Première Adjointe, poursuit par les budgets annexes du bois, de l'eau et de l'assainissement. La Première Adjointe évoque notamment les grands équilibres de chacun de ces budgets.

Gilles LAZAR à propos du budget eau, fait état d'une 5^{ème} relance qu'il a reçu en vue de souscrire une assurance couvrant les fuites après compteurs. Il demande au Maire d'intervenir auprès de VEOLIA afin de limiter ces rappels systématiques. Par ailleurs, il évoque les frais financiers appliqués aux factures d'eau qui ne seraient pas réglées dans les délais.

Le Maire répond qu'il interviendra auprès de notre fermier.

Blaise-Samuel BECKER – Conseiller Municipal du Front de Gauche et Républicain, rappelle que depuis plusieurs années une provision est constituée en vue de la construction de l'usine de reminéralisation. Il demande à quel montant se situe cette construction.

Ce à quoi **le Maire** lui répond qu'il est d'environ 700 000€.

Blaise-Samuel BECKER s'en félicite et déclare qu'il est possible d'envisager le renouvellement du réseau.

Le vote a lieu sur les budgets annexes. Celui du bois recueille la majorité compte tenu de 4 voix contre de l'Opposition de Droite et 5 abstentions du Front de Gauche et Républicain. Les budgets de l'eau et de l'assainissement recueillent eux aussi la majorité compte tenu de 9 voix contre des 2 Oppositions Municipales.

Mme Catherine FORTES quitte la salle des débats en donnant procuration à M. Sébastien MANCASSOLA.

* * * * *

Fernand BURKHALTER poursuit par le vote des taux d'imposition, la proposition étant de les maintenir à leurs valeurs 2015 à savoir 12,48% pour la taxe d'habitation, 25,82% pour le foncier bâti et 61,92% pour le non bâti.

Anne-Marie BOUCHE s'étonne d'un taux sur le foncier non bâti aussi élevé, ce à quoi **le Maire** répond que c'est la conséquence des bases d'imposition très faibles.

Blaise-Samuel BECKER profite de ce rapport pour questionner le Maire sur sa position vis-à-vis de la revalorisation des valeurs locatives cadastrales qui remontent à 1970.

Le Maire répond que la question se pose depuis 45 ans et que rien n'empêche les communes de faire le travail qui se révèle toutefois être compliqué.

Robert BURKHALTER estime que le foncier bâti devrait être fonction du revenu imposable.

Ce à quoi **le Maire** répond que le groupe socialiste a déjà fait cette même proposition il y a quelque temps et il invite ce Conseiller à rejoindre le groupe majoritaire.

Catherine DORMOY fait remarquer qu'elle a sollicité le service des impôts pour être destinataire de la loi ayant mis en application le Code Général des Impôts. Elle n'a obtenu aucune réponse à ce jour, ce qui lui laisse à penser que cette loi n'a pas été votée et par conséquent les impôts perçus par l'Etat ne reposent sur aucun fondement légal.

Le vote a lieu quant aux taux d'imposition et recueille la majorité compte tenu de 4 oppositions du groupe d'Opposition de Droite et 5 abstentions du Front de Gauche et Républicain.

* * * * *

Martine PEQUIGNOT invite ensuite l'Assemblée à se prononcer sur le compte de gestion présenté par le Receveur Municipal. Elle expose que d'habitude ce document est approuvé en même temps que le compte administratif. Toutefois, cette année les services de la Trésorerie n'ont pas été en mesure de nous produire l'information suffisamment tôt.

Blaise-Samuel BECKER fait remarquer que c'est la première année qu'un vote a lieu sur le compte de gestion. Il déclare que son groupe s'abstiendra.

Le vote est majoritaire compte de 4 oppositions de l'Opposition de Droite et 5 abstentions du Front de Gauche et Républicain.

* * * * *

Le Maire évoque le point suivant relatif à l'attribution des subventions aux associations et expose en préalable que ces dernières restent en général au même niveau que l'an passé. A noter qu'en ce qui concerne les associations sportives relevant de l'Office Municipal des Sports, un crédit maximum supplémentaire de 5€ par licencié est alloué aux associations qui réalisent un effort sur les cotisations des personnes domiciliées à Héricourt.

Fernand BURKHALTER fait remarquer également que la subvention au Comité des Œuvres Sociales est revue à la baisse compte tenu de la diminution de la masse salariale découlant du transfert de l'Ecole de Musique. Il fait également observer aux Elus, qu'est joint au rapport un état des subventions et avantages en nature accordés en 2015 par la Ville aux associations, cet état résultant d'une obligation légale.

Martine PEQUIGNOT présente les subventions d'ordre général qui n'appellent pas de commentaires particuliers, les montants étant reconduits à l'exception du COS pour la raison exposée ci-dessus. A noter toutefois que Histoire et Patrimoine d'Héricourt recevra 300€ de plus dans le cadre du 10^{ème} anniversaire de l'association.

Patrick PAGLIA – Adjoint à la Culture, donne ensuite les explications vis-à-vis de l'aide accordée à Musiques en Héricourt, précisant que les 4 000€ supplémentaires résultent d'un accord passé entre la Municipalité et l'association au titre de la venue de l'orchestre Victor Hugo en 2015.

Chantal GRISIER – Adjointe au Sport, termine le chapitre des subventions par la répartition aux clubs de l'Office Municipal des Sports. Elle fait état du retrait des aides pour les associations n'ayant plus d'activité ou n'ayant pas déposé de dossier.

Anne-Marie BOUCHE fait remarquer qu'au titre des avantages en nature, son association se voit gratifier d'un montant de 3 235€ alors qu'il était de près de 11 000€ l'an passé.

Le Maire répond qu'il n'est pas en capacité de donner une explication en séance mais qu'il n'y manquera pas dans les jours prochains.

Sandrine PALEO – Conseillère Municipal du Front de Gauche et Républicain, évoque la proposition faite en commission des sports, à savoir que les 4 000€ retirés du crédit global des subventions sportives, soit affecté à une formation 1ers secours en direction des associations sportives.

Fernand BURKHALTER indique que cette formation aura bien lieu mais gratuitement. Elle sera dispensée par les sapeurs pompiers.

Alain PARCELLIER pour sa part, relate un accident qui a eu lieu à Gray. Il en a été tiré toutes les conséquences par la mise en place de la formation à laquelle tous les présidents d'associations ont été conviés.

Anne-Marie BOUCHE fait observer que tous les professeurs de sport doivent obligatoirement être formés aux 1ers secours.

Gilles LAZAR déclare concernant l'aide aux groupes politiques, que la somme allouée à l'Opposition de Gauche sera versée au profit du CCAS. Quant aux autres subventions et notamment celle versées dans le cadre de l'OMS, il tient à féliciter les bénévoles de cette structure mais s'élève contre la diminution de l'enveloppe.

Rémy BANET demande en quoi consiste la nouvelle association HERIJOUE, Ce à quoi **le Maire** répond qu'il s'agit d'un nouveau club de jeunes séniors qui se rencontrent toutes les semaines à la Salle des Fêtes. Il invite M. BANET à y adhérer.

Blaise-Samuel BECKER tout en se déclarant très attaché à la défense de la laïcité, s'étonne que l'on prête une salle gratuitement aux Témoins de Jéhovah, association pointée par la MIVILUDES qui agit contre les dérives sectaires.

Fernand BURKHALTER répond qu'il s'agit d'héricourtois et que cette mise à disposition n'excède pas une fois par an.

Avant de procéder au vote, **le Maire** évoque l'importance du soutien apporté aux associations, qu'elles soient sportives ou culturelles, et à ce titre cite le rayonnement de l'Ecole de Musique et du Groupe CHOREA qui essaime à présent tout le département. Il déclare que le territoire héricourtois dispose à présent d'une proposition culturelle reconnue.

Le vote est unanime concernant la répartition des subventions, cette unanimité s'étendant à l'aide sollicitée par l'association Terre et Fraternité qui recueille des fonds pour les blessés de l'Armée de Terre qui recevra 300€ pour aider au financement d'un concert qui aura lieu à la Maison du Peuple de Belfort le 6 mai prochain.

* * * * *

Martine PEQUIGNOT présente ensuite **un projet de convention à intervenir pour nous prévenir des dérives sur les 2 emprunts structurés** qui ont été souscrits sur le service de l'assainissement, afin de financer la nouvelle station d'épuration. Le comité national d'orientation et de suivi du fonds de soutien dédiés aux emprunts structurés, offre 2 possibilités : la première de renégocier le taux mais en versant une indemnité supérieure à 1 million d'euros pour 2 millions de capital restant dû et ce malgré une prise en charge du fonds de soutien de 15% de l'indemnité. La seconde option permet aux collectivités de disposer du fonds de soutien en cas de dérive des taux. C'est cette dernière possibilité qui est proposée à l'Assemblée, l'attention étant attirée sur le fait que cet emprunt présente peu de risque puisque nous n'avons rencontré aucun souci depuis 6 ans. Le Maire doit être habilité à conventionner avec l'établissement de crédits et l'Etat.

Le Conseil se prononce à l'unanimité compte tenu de 9 abstentions des 2 Oppositions Municipales.

Blaise-Samuel BECKER exprime un regret sur le fait que la Ville ait eu recours à des emprunts structurés et que l'Etat verse des subventions aux banques pour qu'elles s'en sortent à bon compte alors qu'elles ont vendu des emprunts toxiques aux collectivités.

Fernand BURKHALTER rappelle que le dossier à l'époque a été voté par le groupe PC en conseil municipal « *vous y avez pris tout votre part, puisque vous apparteniez à cette époque à la Majorité* ».

Gilles LAZAR fait part de son mécontentement sur l'observation du Maire « c'est comme ça que vous réglez le débat ! Les choses bougent, répondez sur le fond ».

Le Maire précise que cet emprunt a rapporté de l'argent jusqu'ici et que le choix a été fait en toute connaissance de cause. Ceci étant, la Ville se positionne aujourd'hui sur la politique de l'Etat.

* * * * *

Sébastien MANCASSOLA – Adjoint aux Travaux, évoque ensuite les demandes de subventions qui peuvent être présentées au Conseil Départemental au titre des travaux dans les bâtiments scolaires et pour la pose de bordures de trottoirs et caniveaux. Ces projets sont approuvés à l'unanimité compte tenu de 5 abstentions du Front de Gauche et Républicain.

* * * * *

Au titre de la représentation municipale aux organismes extérieurs, **la Première Adjointe** fait état d'une requête de Mme Dahlila MEDDOUR – Conseillère Municipale, qui souhaite être remplacée en tant que déléguée du **SIVU de Coisevaux**. La candidature de **Jean-Luc PARIS** est proposée. Sur le même registre, M. Sébastien MANCASSOLA ne souhaite plus être représentant suppléant au **Pôle Energie**, **Mme Martine PEQUIGNOT** est présentée pour son remplacement.

Le vote est unanime sur ces 2 propositions, compte tenu de 7 abstentions (Front de Gauche et Républicain ainsi que Mme Anne-Marie BOUCHE et M. Rémy BANET).

* * * * *

Sur proposition de **M. Ismaël MOUMAN – Adjoint à la Jeunesse et aux Activités Socioculturelles**, 10 jeunes ayant participé à **l'action jeunesse citoyenne durant les vacances de février** dernier recevront la bourse éducative d'un montant de 150€. M. MOUMAN rappelle que le chantier a consisté à rénover l'intérieur de la salle ados du Centre Simone Signoret.

Le vote est unanime.

* * * * *

La redevance d'occupation du domaine public pour les ouvrages de distribution de gaz, est mise en place sur proposition de **Mme Martine PEQUIGNOT**, conformément au décret d'instauration du 25 avril 2007. Il s'en suit que GRDF devra verser 0,035€/ml de canalisation par an + un terme fixe de 100€. La recette escomptée est d'environ 2 000€. La redevance pour occupation provisoire du domaine public, instaurée par décret du 25 mars 2015, sera quant elle aussi appliquée lors de travaux à hauteur de 0,35€/ml de canalisation.

Le vote est unanime.

* * * * *

Alain PARCELLIER développe ensuite **un projet de partenariat avec un organisme mutualiste agréé** qui offrira la possibilité pour les personnes éligibles à l'Aide à la Complémentaire Santé (ACS), de bénéficier d'une couverture mutuelle largement financée par l'allocation versée par l'Etat.

Cette aide s'adresse aux personnes dont les revenus ne permettent pas d'avoir la CMU tout en restant dans des niveaux très modestes. La Ville à travers son Centre Communal d'Action Sociale, assurera la promotion de ce dispositif tout en facilitant la tenue de permanences de l'organisme mutualiste. **M. PARCELLIER** évoque un pourcentage de 5% de concitoyens n'ayant pas de complémentaire santé.

Ce chiffre fait réagir **Gilles LAZAR** qui évoque un pourcentage de 10%. Il estime qu'il faut se donner les moyens d'améliorer la vie des concitoyens. Il note néanmoins qu'il aurait été normal de voir dans ce rapport apparaître le montant exact des aides dont peuvent bénéficier les personnes concernées.

Rémy BANET à son tour regrette ne pas avoir communication des chiffres.

Sandrine PALEO demande si cette mutuelle s'adressera à tout le monde y compris celles extérieures à Héricourt ?

Le Maire lui répond par l'affirmative et déclare que son adjoint Alain PARCELLIER a mis en place un système astucieux qui promet une aide qui n'est pas mise en avant par les mutuelles qui n'y ont pas forcément intérêt. Le but du dispositif est de communiquer au maximum afin que toutes les bénéficiaires potentiels soient informés de la mise en place par l'Etat de l'ACS qui peut atteindre jusqu'à 50€/mois et qui s'adresse aux personnes disposant de revenus supérieurs au RSA mais toutefois inférieurs à environ 1 000€.

Alain PARCELLIER fait observer que des permanences démarreront à mi-mai, sachant que les partenaires locaux en seront informés pour qu'ils fassent la promotion de ce dispositif. A noter qu'avant toute chose, les personnes intéressées devront solliciter l'ACS auprès de la Caisse Primaire d'Assurance Maladie avant de venir aux permanences de l'organisme mutualiste.

Soumis au vote le rapport donne lieu à l'unanimité.

* * * * *

Martine PEQUIGNOT présente ensuite la loi du 31 mars 2016 qui fixe automatiquement l'**indemnité de fonction des maires au taux maximum**. Toutefois elle précise que le Maire percevait jusqu'à présent 0.71% de l'indice majoré 1015 alors que le maximum est de 74,75%. Ce dernier demande au Conseil Municipal de retenir le taux initial, ce qui est adopté à la majorité compte de 1 opposition de Robert BURKHALTER et de 8 abstentions des 2 Oppositions Municipales.

Pour répondre à la demande de certains Elus, **le Maire** donne le détail des indemnités qu'il perçoit tant à la Ville qu'à la CCPH ainsi qu'au Conseil Départemental. Il fait remarquer que ses mandats électifs ne sont pas cumulés avec une activité professionnelle.

Robert BURKHALTER pour sa part prône une rémunération du Maire en fonction des résultats.

* * * * *

Fernand BURKHALTER poursuit par un **projet de délibération intéressant le personnel territorial** dont le premier point appelle à la validation de la mise à jour de l'organisation fonctionnelle des services municipaux. Cette dernière a été effectuée consécutivement au transfert de l'Ecole de Musique mais également pour la cohérence de certains grades avec les fonctions exercées. Le rapport évoque également des créations, des transformations et des suppressions d'emplois dont un point concerne plus particulièrement le remplacement du Directeur Général des Services, l'agent recruté étant nommé sur le grade d'attaché puis d'attaché principal à compter du 1^{er} septembre 2016. Parallèlement, le poste de Directeur Territorial est supprimé. Dans le cadre des avancements de grades, différents postes de catégorie C sont modifiés pour un passage à la première classe ou à la classe principale. Un poste d'agent de maîtrise principal est remplacé par un emploi d'agent de maîtrise.

Gilles LAZAR s'agissant du départ en retraite du Directeur Général des Services, tient à saluer son travail et son écoute vis-à-vis des héricourtois mais aussi des Elus.

Anne-Marie BOUCHE en fait de même et souhaite bonne chance à son successeur.

Le Maire déclare que l'intéressé sait tout notre reconnaissance. Il indique qu'une cérémonie publique lui a été proposée et déclare que le fait pour l'intéressé d'avoir accepté de prolonger de 2 années son départ à la retraite, l'a rassuré en début de mandat.

Blaise-Samuel BECKER se demande pourquoi on crée un poste d'attaché pour le transformer ensuite en poste d'attaché principal ? N'aurait-il pas mieux valu recruter un attaché principal dès le départ ?

Le Maire répond que les circonstances en ont décidé ainsi.

Poursuivant sur ce rapport concernant le personnel territorial, **Fernand BURKHALTER** évoque **le régime indemnitaire et plus particulièrement la prime de présence** pour laquelle il est proposée que le montant non versé aux agents qui ne remplissent pas les conditions d'obtention pour cause d'absence pour maladie, puisse être reversé au personnel ayant bénéficié de la prime de présence. Ce reversement n'interviendra qu'à hauteur de 50% des montants en question. A titre d'exemple, une simulation pour le second semestre 2015 fait apparaître une dotation supplémentaire par agent de 29€.

Le rapport fait également état des indemnités **horaires pour travaux supplémentaires étendues aux agents de catégorie B** bénéficiaires de l'indice de rémunération supérieur à l'indice brut 380. Jusqu'à présent il n'était pas possible de rémunérer des heures supplémentaires au-delà de cet indice de 380, clause qui a été récemment supprimée.

Enfin, le rapport évoque le versement des primes dites de 13^{ème} mois et de présence en faveur du personnel recruté en contrat adulte-relais, ce qui concerne une seule personne.

Soumis au vote, le rapport recueille la majorité compte de 9 oppositions des 2 Oppositions Municipales.

Le Maire fait remarquer que les syndicats ont bien accueilli la démarche concernant la prime de présence, **Gilles LAZAR** estimant pour sa part que cette prime est contreproductive, la maladie est pénalisée et une fois le nombre de jours dépassé cela incite à l'absentéisme.

* * * * *

Luc BERNARD – Conseiller Municipal délégué aux réseaux d'eau et d'assainissement, rappelle la nécessité de mettre en place sur le secteur des Vignes, une protection incendie. A ce titre un terrain appartenant à M. SURDEY a retenu l'attention de la Ville au regard de sa position centrale. Un accord a pu être trouvé quant au prix d'acquisition qui est de 3€/m².

Dans un second temps, il faudra également acquérir une emprise appartenant aux époux RAIBERT dès que la transaction avec M. SURDEY aura abouti. Cette première acquisition porte sur 695 m² soit un montant total de 2 085€.

Rémy BANET se déclare intéressé par ces travaux de pose d'une citerne incendie, sachant qu'il y a 15 ans il se souvient d'un rapport établi par M. BERNARD, alors Directeur des Services Techniques de la Ville, qui concluait sur la non-faisabilité de tels travaux compte tenu de leur complexité. Il se dit donc satisfait de cette décision et demande si un programme prévoyant d'autres installations a été élaboré.

Le Maire lui répond par l'affirmative en déclarant qu'une autre réserve incendie suivra.

Le vote est unanime.

* * * * *

Sébastien MANCASSOLA présente ensuite des échanges de terrains à intervenir avec la Société DORINVEST représentée par M. QUIRICI, dans le cadre de l'aménagement de la zone commerciale du Pré du Fol. Dans cette affaire la Ville cède 491 m² de terrain et dans le même temps la Sté DORINVEST reverse 168 m² à la Ville afin de rétablir le chemin forestier proche du giratoire. Les conditions financières sont basées sur l'estimation de France Domaines qui a évalué à 1,90€/m² de terrain. Il est à noter que l'emprise vendue par la Ville étant soumise au régime forestier, une démarche de distraction sera engagée auprès de l'Office National des Forêts.

Sandrine PALEO demande des précisions quant à l'emplacement du terrain concerné et si en contrepartie la Ville va proposer à l'ONF une parcelle en substitution.

Le Maire répond que c'est envisageable.

Le vote est unanime compte tenu de 8 oppositions des 2 Oppositions des Droite, Robert BURKHALTER ayant voté pour.

L'Adjoint aux Travaux poursuit par la signature d'une convention avec la CCPH afin que cette dernière mandate la Ville pour effectuer en ses lieu et place, la démolition de la copropriété 13 rue de la Tuilerie. La CCPH est en effet copropriétaire de 2 lots dont la montant de démolition est estimé à 8 181€ HT avec 2 000€ en sus par lot présentant de l'amiante.

Par cette convention, la Communauté de Communes remboursera ce montant directement à la Ville.

Le Maire précise qu'il s'agit des locaux de l'ancienne maison de la formation qui ont été incendiés en octobre 2013.

Le vote est unanime.

* * * * *

Luc BERNARD évoque ensuite la mise en place **d'une aide municipale afin d'inciter les résidents des Vignes à s'équiper de manière autonome pour ce qui concerne la ressource en eau ainsi que le traitement des eaux** le cas échéant. Il est rappelé que depuis plusieurs années la Ville a accepté de dépanner les habitations en effectuant des livraisons d'eau qui ne peuvent perdurer. Le coût de l'intervention est trop élevé et monopolise du personnel. D'autre part le véhicule assurant cette prestation est très vétuste et ne sera pas remplacé.

Le Maire a convié les 5 ou 6 principaux utilisateurs de ce service à une réunion pour les sensibiliser, mais seule 1 personne a participé à l'échange. Néanmoins les membres de l'association des Vignes partagent les préoccupations municipales ainsi que la proposition faite par le Maire pour la mise aux normes des installations.

C'est ainsi que sur un investissement de 10 000€ maximum pour chacun des dispositifs eau et assainissement, l'aide municipale pourrait être dégressive et se monter la première année à 3 000€. Ce pourcentage serait ramené à 25% la seconde année et à 15% la troisième année.

L'aide consacrée à la mise en conformité de l'assainissement collectif sera conditionnée par l'autonomie du foyer au niveau de la ressource en eau.

Rémy BANET se déclare très heureux de cette démarche et évoque sa réserve de 84 m3. Il fait toutefois remarquer qu'en 2003 et 2007, on a dû lui apporter de l'eau. Il aimerait en conséquence qu'une assurance en cas de sécheresse avérée soit donnée par la Ville pour ce qui est de l'approvisionnement en eau.

Le Maire indique qu'il ne prendra aucun engagement à ce titre puisqu'en cas de sécheresse il est fait interdiction de transporter de l'eau.

Rémy BANET fait remarquer qu'en 2003 malgré la sécheresse, les Jardins du Mont Vaudois ont été arrosés. Il déclare ne pas prendre part au vote en tant que riverain concerné.

Sylvie DAVAL informe que cette démarche est faite sur une zone non urbanisable et que le Maire à l'époque où il était adjoint à l'urbanisme, avait laissé les choses se faire. Elle rappelle une commission de travaux où une personne a demandé ce qu'il allait être fait pour les Vignes et où le Maire a répondu qu'ils étaient sur un terrain non urbanisable où rien ne se ferait.

Fernand BURKHALTER indique que ce secteur des Vignes est découpé en 2 zones, l'une urbanisable sur le bas du quartier, l'autre est classée en zone Nv où il est possible de tolérer des extensions modérées de structures existantes.

Sylvie DAVAL se félicite de voir le Maire se référer au Plan Local d'Urbanisme à présent.

Le vote est acquis à la majorité compte tenu de 5 abstentions.

* * * * *

Concernant les décisions prises par le Maire depuis la séance précédente, **Anne-Marie BOUCHE** demande pourquoi on emploie mot « sinistre » pour désigner les travaux à l'École de Musique. Pour elle, il s'agit d'une malfaçon et non d'un sinistre. Elle déplore en outre que les Elus

n'ont pas été informés sur le fait que depuis l'ouverture de l'Ecole de Musique, certaines salles présentent des défauts en terme d'isolation phonique. Mme BOUCHE estime que le Maire a voulu cacher cette information aux Elus.

* * * * *

Avant de prononcer le huis-clos pour les admissions en non valeur, **le Maire** propose d'évoquer les questions diverses.

Anne-Marie BOUCHE demande quel fournisseur qui a été retenu pour l'acquisition des colis distribués aux aînés ?

Le Maire donne réponse à cette question en disant qu'elle tient en une ligne à savoir que c'est la Société TERDIS. Il précise que cette société a fait une offre intéressante à 18,24€, pour un budget global de 12 774€, montant inférieur au crédit consacré l'année écoulée.

Anne-Marie BOUCHE fait observer qu'elle fait partie des 7 Elus siégeant au CA du Centre Communal d'Action Sociale et que Mmes GIROD et CANTI proposaient auparavant de faire participer le Conseil d'Administration au choix du colis. Elle fait remarquer que cette année les choses ont changé et que le Maire a décidé tout seul et qui plus est, son choix n'a pas été de faire profiter de cette commande les commerces héricourtois. Elle indique que le fournisseur est domicilié à St Lo dans la Manche et estime que c'est une honte de faire travailler une centrale d'achat et que cette situation choque particulièrement les commerçants locaux.

Gilles LAZAR déclare que cette manière de faire est extrêmement choquante « vous vous moquez une fois de plus des héricourtois » dit-il au Maire.

Le Maire précise que c'est en plein accord avec la Première Adjointe et Maryse GIROD – Adjointe aux Affaires Sociales, que la société présentant le meilleur rapport qualité/prix a été choisie. Il précise qu'il a voulu une rupture car il était fait appel au même prestataire (et d'ailleurs pas un petit commerçant) depuis plusieurs années, ce qui peut entraîner des observations de la Chambre Régionale des Comptes. Il indique toutefois que la commission du CCAS aurait pu émettre un avis.

* * * * *

Gilles LAZAR poursuit avec un projet de motion demandant que le parking de l'hôpital public du nord Franche-Comté soit accessible gratuitement. Le texte dénonce la délégation à un prestataire privé et insiste pour que les patients ou les visiteurs ne soient pas pénalisés du fait de l'attente qu'ils pourraient subir à l'hôpital.

Le Maire répond qu'il maîtrise l'ordre du jour et qu'il n'est pas question de soumettre cette question au vote. Pour lui la question est d'ores et déjà réglée et il déclare être prêt à acheter des places de parking pour les héricourtois si cela était dans le domaine du possible. **Fernand BURKHALTER** doute que les villes de Montbéliard et Belfort soient prêtes à faire de même, encore faudrait-il mettre un gardien et que bien sûr l'hôpital soit d'accord pour céder ces places de stationnement.

Gilles LAZAR insiste pour que cette motion soit mise aux voix et fait remarquer que les interventions précédentes ont permis une durée de gratuité de 2H30, un effort peut donc être encore négocié.

Le Maire répond qu'il est bien entendu pour la gratuité mais qu'il ne juge pas opportun de soumettre une motion au vote du Conseil Municipal et rappelle encore une fois qu'il maîtrise l'ordre du jour des séances de conseil.

Fernand BURKHALTER indique qu'il a été interpellé par la Ville de Montbéliard en vue de soutenir la position du pays de Montbéliard quant au positionnement de la clinique privée. Il a

refusé de soumettre ce projet de motion à l'Assemblée Municipale, démontrant ainsi qu'il ne fait voter toutes les motions qui lui sont présentées.
Devant la position du Maire, le Front de Gauche et Républicain décide de quitter la salle du Conseil Municipal, **le Maire** faisant remarquer aux Elus de ce groupe qu'ils refusent le débat.

* * * * *

Fernand BURKHALTER prononce ensuite le huis clos en invitant le public à quitter la salle des débats et donne la parole à **Martine PEQUIGNOT**.

Cette dernière présente le rapport sur les admissions en non valeur portant sur deux dossiers qui concernent deux entreprises ayant été déclarées en liquidation judiciaire, dont l'actif ne permet pas d'honorer les créances communales, ceci pour un montant total de 1 720€.
Les créances relèvent de la taxe sur la publicité extérieure et remontent aux années 2014 pour l'une des entreprises et 2012 à 2015 pour l'autre.

Préalablement au vote, **Anne-Marie BOUCHE** déclare en avoir assez de payer en plus de ces propres impôts et charges, les dettes des entreprises. Pour cette raison, elle s'oppose à ce rapport qui est adopté à la majorité.

L'ordre du jour étant épuisé, le Maire clôt la séance, il est 22H.

Fernand BURKHALTER
Maire d'Héricourt
Président de la Communauté
de Communes du Pays d'Héricourt